

PORT PERMANENT DU MASQUE : **ENFIN LES AGENTS POURRONT SE PROTEGER...**

Il était temps... Comment se fait-il que ?... Pourquoi autant de temps ?...
En espérant que... N'est-il pas trop tard ?

Autant de superlatifs et de questionnements qui nous laisseront sur notre faim tant le mal est fait. Bien sûr qu'il faut le dire, car la CGT Pénitentiaire n'a eu de cesse d'interpeller les différentes autorités sur la mise en danger des personnels face à cette épidémie, laissant les « bons soldats » partir à la guerre sans aucune protection. **Malgré les multiples interpellations de la CGT Pénitentiaire survenues ces dernières semaines, notre administration et le Ministère persistaient dans leurs bêtises en exposant toujours plus les agents à cet ennemi invisible, le COVID-19.**

Le droit de retrait s'est fait ressentir, mais les agents ont été dignes, responsables, au même titre que les personnels soignants. Faire preuve de professionnalisme, de respect du sens civique...est également un aboutissement pour les personnels de surveillance, mais qui a dû mal à être reconnu par nos dirigeants. Pourtant, les agents se mobilisent, mais à la différence près, c'est qu'ils n'exercent pas avec les mêmes armes.

C'est d'ailleurs en sens, soucieuse de la sécurité, de la santé du personnel et de leurs proches, que la CGT Pénitentiaire a décidé de saisir son conseil afin de porter plainte auprès de la Cour de Justice de la République **contre nos chers dirigeants. Ils ne peuvent pas échapper à leurs responsabilités face aux risques qu'ils ont fait encourir à nos collègues !**

En à peine quelques heures, et contre toute attente, le ministère et la DAP font totalement machine arrière et nous annoncent qu'ils autorisent désormais LE PORT PERMANENT DU MASQUE EN DETENTION !!! Hasard ou coïncidence, la CGT Pénitentiaire en doute fortement et avait alerté qu'elle ne laisserait aucunement les agents seuls face à ces consignes irresponsables.

IL AURA DONC FALLU UN COUP DE SEMONCE DE LA CGT PENITENTIAIRE EN PORTANT PLAINTE POUR REVEILLER ENFIN NOS DIRIGEANTS.

Quoi qu'il en soit, les personnels peuvent, dès ce matin, se protéger en permanence par le port d'un masque et c'est pour nous la **PRIORITE !!!** Ce coup porté au Gouvernement a donc porté ses fruits. Avec ces nouvelles instructions, c'est une première victoire, mais nous nous devons de rester vigilants.

Aussi, comment ne pas commenter la récupération de certaines organisations professionnelles qui se « goinfrent » d'être à l'origine de cette annonce pour les personnels de surveillance. C'est tout de même affligeant d'en arriver là dans le but suprême du « C'est nous qui avons fait », « C'est nous qui avons interpellé », « C'est nous qui...en fait », « C'est nous les premiers », etc... !!!

TOUTE INITIATIVE EST BONNE DE LA PART DES UNS ET DES AUTRES, MAIS LA ON TOUCHE LE FOND...

La CGT Pénitentiaire maintiendra le cap de la sécurité et de la santé au travail dans l'intérêt de tous les personnels malgré cette « amélioration » dans l'exercice de nos missions. Elle restera déterminée dans son action concernant la mise en danger des personnels et dans la gestion de la crise sanitaire de nos gouvernants. **Elle ne peut oublier les épisodes précédents et continuera sa lutte pour le bien-être des personnels.**

Ce n'est pas une fois la crise terminée qu'on n'efface tout et qu'on repart comme si de rien n'était. **Il faudra en tirer les enseignements et mettre tout en œuvre afin de ne plus arriver à de telles situations d'insécurité.**

La CGT Pénitentiaire sera intransigeante sur les mesures à venir et restera vigilante sur les recommandations liées au Covid-19 au sein de l'Administration Pénitentiaire.

Montreuil, le 28/03/2020.